



**Fiche signalétique**  
selon la réglementation (CE) no 1907/2006 et 1272/2008,  
Hazard Communication Standard  
(norme de divulgation des dangers) 29 CFR 1910 aux États-Unis,  
réglementations WHS en Australie,  
JIS Z 7253 (2012) Japon

**Élastomère DuraForm® TPU**

Date de révision : 16 novembre 2015

**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE**

**1.1 Identification de la substance ou préparation : Élastomère DuraForm® TPU**

**1.2 Utilisation de la substance / préparation : Utilisé avec les système SKS® (frittage sélectif au laser)**

**1.3 Identification de la société/de l'entreprise :**

3D Systems, Inc. 333 Three D Systems Circle Rock Hill, South Carolina U.S.A. Téléphone : 803.326.3900 ou Numéro d'appel gratuit : 800.793.3669 Courriel : moreinfo@3dsystems.com Urgences chimiques : 800.424.9300 – Chemtrec	3D Systems Europe Ltd. Mark House, Mark Road Hemel Hempstead Herts HP2 7 Royaume-Uni Téléphone : +44 144- 2282600 Courriel : moreinfo@3dsystems.com Urgences chimiques : +1 703.527.3887 – Chemtrec	3D Systems / Australie 5 Lynch Street Hawthorn, VIC 3122 +1 03 9819-4422 Courriel : moreinfo@3dsystems.com Urgences chimiques : +(61) 29037.2994 – Aus Chemtrec	3D Systems Japan K.K. Ebisu Garden Place Tower 27F 4-20-3, Ebisu, Shibuya-ku, Tokyo 50-6027 Japan Téléphone +81-3-5798-2500 Courriel : moreinfo@3dsystems.com En cas d'urgence chimique +(81)-345209637 – Chemtrec
---	---	---	--

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

**2.1 Classification :**

Pas classé selon GHS, les réglementations CE no. 1272/2008, HazCom 2012 et Australian Dangerous Goods Code

**2.2 Éléments d'étiquetage**

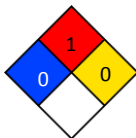
Réglementation CE 1272/2008 :

Pictogrammes et mots-indicateurs de danger : Aucune

Déclaration des dangers : Aucune

**Déclaration des précautions à prendre :**

P202 :	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P307+313:	En cas d'exposition : Consulter un médecin.
P404:	Stocker dans un récipient fermé.
P501 :	Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales.



**Classement NFPA**

0 = Minimum  
1 = Léger  
2 = Modéré  
3 = Sérieux  
4 = Grave

**Système d'identification des substances dangereuses (HMIS) :**

(Classification des dangers : 0 = faible, 4 = extrême) :

Santé	<b>0</b>
Inflammabilité	<b>1</b>
Dangers physiques	<b>0</b>

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS**

**3.1 Préparation des informations connexes**

**Description :** Poudre de polyuréthane thermoplastique. Cette substance n'est pas classée selon les directives 67/548/CEE de l'Union européenne.

**4. MESURES DE PREMIERS SECOURS**

**4.1 En cas d'inhalation :** Si les vapeurs émises lors du traitement thermique provoquent un irritation, faire sortir la personne affectée à l'air frais, consulter un médecin si nécessaire.

**4.2 En cas de contact avec la peau :** Se laver avec beaucoup d'eau savonneuse.

**4.3 En cas de contact avec les yeux :** Rincer les yeux à grande eau.



**Fiche signalétique**  
selon la réglementation (CE) no 1907/2006 et 1272/2008,  
Hazard Communication Standard  
(norme de divulgation des dangers) 29 CFR 1910 aux États-Unis,  
réglementations WHS en Australie,  
JIS Z 7253 (2012) Japon

**Élastomère DuraForm® TPU**

Date de révision : 16 novembre 2015

---

## 5. LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**5.1 Produits d'extinction adéquats :** Eau atomisée, poudre chimique, gaz carbonique ou mousse chimique appropriée.

**5.2 Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.

### 5.2 Dangers particuliers dus à la substance ou préparation

Voir l'annexe A de l'édition 1995 de NFPA 33. Éviter la poussière et observer de bonnes pratiques de nettoyage. La poussière peut également avoir des charges électrostatiques. S'assurer que les équipements et les personnes ont été mis à la terre pour éviter un décharge d'électricité statique.

### 5.3 Conseils pour les pompiers

Ramasser séparément l'eau contaminée des extincteurs. Ne pas verser cette eau dans les égouts. La combustion dégage une épaisse fumée noire contenant des produits de combustion dangereux (voir l'en-tête 10). Porter un appareil respiratoire autonome pendant la lutte contre l'incendie si nécessaire. Refroidir les récipients /réservoirs en les aspergeant d'eau.

---

## 6. MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

### 6.1 Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Exclure les personnes non essentielles. Éliminer toutes les sources d'allumage. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les poussières.

### 6.2 Précautions face à l'environnement

Aviser les autorités locales s'il est impossible de contenir un renversement important.

### 6.3 Méthodes et substances d'endiguement et de nettoyage

Nettoyer au moyen d'un aspirateur industriel approuvé. Ne pas créer un nuage de poussière en utilisant une brosse ou de l'air comprimé.

### 6.4 Renvois à d'autres sections

Voir la rubrique 1 pour obtenir des informations de contact d'urgence. Voir la rubrique 8 pour obtenir les équipements de protection personnels. Voir la rubrique 13 pour les informations concernant le traitement des déchets.

---

## 7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

### 7.1 Précautions pour la manutention sûre

Assurer une ventilation adéquate. À conserver solidement fermé. Éloigner des flammes ouvertes, des surfaces chaudes et des sources d'allumage. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Entreposer dans le récipient d'origine. Éviter de créer de la poussière. La poussière peut former un mélange explosif avec l'air. Ne pas respirer les poussières.

### 7.2 Conditions d'entreposage sûr et incompatibilités

Les récipients ouverts doivent être refermés soigneusement et entreposés dans le position debout pour éviter les fuites. Lire le mode d'emploi sur l'étiquette. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Ne pas exposer aux rayons directs du soleil.

**Température d'entreposage :** 10 - 30 °C

---

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

### 8.1 Valeurs limites d'exposition :

Limites d'exposition en milieu de travail : La limite d'exposition OES pour les poussières nuisibles est de 10 mg/m<sup>3</sup> (total) ; 4 mg/m<sup>3</sup> (inhalable). Consulter les réglementations locales si les limites applicables sont différentes. Il est improbable que ces concentrations soient atteintes pendant une utilisation normale.



**Fiche signalétique**  
selon la réglementation (CE) no 1907/2006 et 1272/2008,  
Hazard Communication Standard  
(norme de divulgation des dangers) 29 CFR 1910 aux États-Unis,  
réglementations WHS en Australie,  
JIS Z 7253 (2012) Japon

**Élastomère DuraForm® TPU**

Date de révision : 16 novembre 2015

---

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Moyens techniques permettant d'éviter une exposition :** Assurer une ventilation adéquate. Dans la mesure du possible installer une ventilation locale efficace avec conduit d'échappement. Si cela ne suffit pas pour maintenir les concentrations de particules et de la vapeur au-dessous de la limite d'exposition en milieu de travail, utiliser un appareil respiratoire adéquat.

**Moyens permettant d'éviter l'exposition :** Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Laver les mains après la manipulation et avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et à la fin de la journée.

**Équipement de protection personnelle :**

**Protection des mains :** Utiliser des gants nitrile imperméables.

**Protection des yeux :** Porter des lunettes de sécurité ou de protection des produits chimiques.

**Protection du corps :** Porter selon les conditions : Des vêtements de protection antistatiques et ignifuges. Des chaussures à semelles conductrices.

**Contrôles de l'exposition à l'environnement**

Empêcher que ce produit pénètre dans les égouts, les canalisations d'eau et le sol.

---

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**9.1 Apparence :**

**État physique :** Poudre

**Couleur :** blanc

**Odeur :** aucune odeur distinctive

**9.2 Importantes informations de santé, de sécurité et de protection de l'environnement**

<b>pH (20 °C) :</b>	S.O.
<b>Température/plage de température de fusion (°C) :</b>	>150
<b>Température/plage de température d'ébullition (°C) :</b>	S.O.
<b>Point d'éclair (°C) :</b>	>200
<b>Température d'allumage (°C) :</b>	S.O.
<b>Énergie d'allumage minimum :</b>	S.O.
<b>Concentration minimum pouvant provoquer une explosion :</b>	S.O.
<b>Pression de vapeur (°C) :</b>	S.O.
<b>Densité (g/cm<sup>3</sup>) :</b>	S.O.
<b>Densité apparente (kg/m<sup>3</sup>) :</b>	S.O.
<b>Solubilité dans l'eau (à 20 °C, en g/l) :</b>	S.O.
<b>Viscosité dynamique (mPa s) :</b>	S.O.

---

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**10.1 Conditions à éviter :** Éviter les endroits mouillés/humides. Éviter de créer de la poussière.

**10.2 Substances à éviter :** Substances oxydantes, acides, bases fortes, eau, humidité élevée.

**10.3 Produits de décomposition dangereux :** Du gaz carbonique et du monoxyde de carbone et des NOx peuvent être libérés à haute température ou pendant la combustion.

---

**11. INFORMATIONS DE TOXICOLOGIE**

**11.1 Cinétique de toxicité, métabolisme et distribution :** S.O.

**11.2 Remarques générales :** Cancérogénicité : Aucun composant de ce produit n'est listé par ACGIH, IARC, OSHA, NIOSH ou NTP.



**Fiche signalétique**  
selon la réglementation (CE) no 1907/2006 et 1272/2008,  
Hazard Communication Standard  
(norme de divulgation des dangers) 29 CFR 1910 aux États-Unis,  
réglementations WHS en Australie,  
JIS Z 7253 (2012) Japon

**Élastomère DuraForm® TPU**

Date de révision : 16 novembre 2015

---

**12. Informations écologiques**

**12.1 Écotoxicité :** La toxicité aquatique du produit n'est pas connue. Aucune information n'est disponible pour les composants de ce produit.

**12.2 Mobilité :** Aucune information n'est disponible sur ce produit.

**12.3 Persistance et dégradation :** Aucune information n'est disponible sur ce produit.

**12.4 Résultats de l'évaluation PBT :** Aucune information n'est disponible sur ce produit.

**12.5 Autres effets néfastes :** Aucune information n'est disponible sur ce produit.

---

**13. REMARQUES RELATIVES À LA MISE AU REBUT**

Empêcher que ce produit pénètre dans les égouts. Ne pas contaminer les étangs, les voies d'eau ou les canalisations d'eau avec le produit chimique ou un récipient utilisé. Si cela est possible, il est préférable de recycler au lieu de mettre au rebut ou d'incinérer. Les déchets doivent être mis au rebut comme déchets spéciaux, conformément aux règlements en vigueur.

**Catalogue des déchets européen**      08 02 01

---

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**14.1 Transport routier (ADR/RID/GGVSE) :** Pas réglementé

Désignation officielle pour le transport :

Classe :

Code de classification :

Numéro d'identification UN :

Groupe de conditionnement :

Étiquette de danger :

Code de restriction concernant les tunnels :

Dispositions spéciales :

**14.2 Transport maritime (code IMDG/GGVSee) :** Pas réglementé

Nom d'expédition correct :

Classe :

Numéro d'identification UN :

Groupe de conditionnement :

EmS :

Polluant marin :

Dispositions spéciales :

**14.3 Transport aérien (ICAO-IATA/DGR) :** Pas réglementé

Nom d'expédition correct :

Classe :

Numéro d'identification UN :

Groupe de conditionnement :

Dispositions spéciales :

---

**15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

**15.1 Réglementations de l'Union européenne**

EINEC/ELINCS/NLP : Tous les matériaux sont listés.

REACH annexe XVII : Pas listé.



**Fiche signalétique**  
selon la réglementation (CE) no 1907/2006 et 1272/2008,  
Hazard Communication Standard  
(norme de divulgation des dangers) 29 CFR 1910 aux États-Unis,  
réglementations WHS en Australie,  
JIS Z 7253 (2012) Japon

**Élastomère DuraForm® TPU**

Date de révision : 16 novembre 2015

**15.2 RÉGLEMENTATIONS FÉDÉRALES AMÉRICAINES**

TSCA : **Aucun matériau figurant dans l'inventaire TSCA n'est soumis aux exigences de TSCA :**  
Proposition 65 de l'État de Californie : Ce produit ne contient aucune substance qui, selon l'État de Californie, est cancérigène ou peut produire des anomalies congénitales.

**15.3 Réglementations de l'Australie**

SUSDP, Industrial Chemicals Act 1989 :  
Australian Inventory of Chemical Substances, AICS : Listé

**5.4 Réglementations japonaises**

Chemical Risk Information platform (CHRIP)	Listé
Loi industrielle sur la santé et la sécurité	pas applicable
Substances dangereuses	pas applicable
Règlementation des poisons contenant des solvants organiques	pas applicable
Ordonnance concernant la prévention des dangers causés par les substances chimiques spécifiées	pas applicable
Règlementation de prévention de l'empoisonnement par le plomb	pas applicable
Loi de contrôle des poisons et substances délétères	pas applicable
Loi PTR et sur la gestion de la promotion des produits chimiques (loi PRTR)	pas applicable
Acte sur la lutte contre les incendies	pas applicable
Loi sur les explosions	pas applicable
Loi sur la sécurité des gaz sous haute pression	pas applicable
Ordonnance de contrôle des exportations	pas applicable
Loi sur la mise au rebut et le nettoyage publiques	pas applicable

**16. AUTRES INFORMATIONS**

Date de création de la FS : ..... 16 novembre 2015  
Numéro de révision de la FS : ..  
Date de révision de la FS : .....  
Raison de la révision : .....

[www.3dsystems.com](http://www.3dsystems.com)

800-793-3669 (appel gratuit aux États-Unis : T.U.-07 h 00 ; Amérique du Nord : du lundi au vendredi de 6 h à 18 h)  
+1 803-326-3900 (en dehors des États-Unis : T.U.-07 h 00 ; Amérique du Nord : du lundi au vendredi de 6 h à 18 h)  
+44 144-2282600 (Europe : T.U.+1 h ; du lundi au vendredi de 8 h à 17 h Zone horaire de l'Europe centrale)

**REJET DE RESPONSABILITÉ :** Ce qui suit remplace toutes les clauses figurant dans les formulaires, lettres et accords, provenant de, créés par, conclus avec 3D Systems Corporation. 3D Systems Inc. ne fournit aucune garantie directe ou indirecte pour ce produit, y compris des garanties de qualité marchande ou d'adaptation à un usage particulier. Aucune déclaration ou recommandation figurant dans la documentation du produit ne doit être interprétée comme étant une incitation à enfreindre les brevets actuels ou futurs. 3D Systems Inc. ne pourra en aucun cas être tenu responsable des dommages accessoires, consécutifs ou autres résultant d'une négligence présumée, violation de la garantie, responsabilité stricte ou autre théorie quelle qu'elle soit, à la suite de l'utilisation ou de la manipulation de ce produit. La seule responsabilité de 3D Systems Inc., dans le cadre d'une demande d'indemnité quelconque en rapport avec la fabrication, l'utilisation ou la vente de ses produits, est limitée au prix d'achat payé par l'acheteur.

Le contenu de cette fiche signalétique peut être modifié sans préavis. 3D Systems, Inc. vous invite à contrôler périodiquement [www.3dsystems.com](http://www.3dsystems.com) pour vous assurer que vous avez la plus récente fiche signalétique.

© Copyright 2015 par 3D Systems, Inc. Tous droits réservés. Le logo 3D, DuraForm et SLS sont des marques déposées de 3D Systems, Inc.